

Communiqué

Statut des travailleuses des arts en danger !

Il y a urgence. La semaine dernière, le Ministre Vandenbroucke soumettait, pour avis, au Conseil National du travail, un projet d'arrêté royal pour durcir les conditions de passage d'une attestation "starter" ou "ordinaire" vers une attestation "plus"¹. L'assaut est donné.

Alors que le dispositif du statut de travailleuse des arts doit faire l'objet d'une évaluation dès 2027, le ministre des affaires sociales **travaille déjà à une modification** qu'il voudrait voir arriver au 1er janvier, donc avant même cette évaluation.

Nous savons également qu'aujourd'hui, le Ministre Clarinval travaille à des modifications concernant l'allocation de travail des arts en continuité directe avec la réforme du chômage du régime général qui a déjà exclu plus de 140.000 personnes de la sécurité sociale. Ce n'est pas une supposition, c'est une affirmation. Ce qui sera sur la table **sera inévitablement la casse du dispositif** :

- **des conditions d'accès et de renouvellement plus difficiles** → *N'oubliez pas que le souhait initial du MR, dès 2020, c'est un revenu de base pour artistes avec 260 jours de travail à prouver pour l'accès et 156 jours de travail à prouver tous les trois ans pour le renouvellement² ;*
- **un nombre maximal de renouvellements ou une allocation de travail des arts limitée dans le temps** → *comme le souhaitait le MR au printemps 2025 dans sa première version du projet de réforme du chômage ;*
- **une allocation dégressive et / ou plus basse** → *pour satisfaire la NV-A pour qui, l'entière de cette allocation spécifique est un problème et le MR qui se retrouverait plus en adéquation avec son projet de revenu de base ;*
- **l'exclusion de certains métiers. On pense ici évidemment aux métiers plus techniques et / ou de soutien, des métiers qui sont déjà difficilement acceptés par la Commission.** → *Nous avons déjà cette crainte avec l'arrivée de la commission en 2024 et cette crainte s'est avérée justifiée au vu du nombre de personnes qui nous font part d'un refus d'attestation pour un métier considéré comme non "artistique-technique" ou non "artistique de soutien".*

¹ <https://www.dockers.io/articles/statut-des-travailleuses-des-arts-vers-la-modification/show>

² <https://www.mr.be/un-nouveau-statut-dartiste-pour-liberer-la-creation/>

La stratégie est connue : les prétextes pour cette casse qui s'annonce seront l'évaluation du dispositif actuel, l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'allocation du travail des arts et, tout récemment, la validation, par la Cour Constitutionnelle, de la réforme du chômage. Le gouvernement la poussera en invoquant des impératifs budgétaires, des abus, un périmètre trop élargi face au chômage limité à deux ans dans le régime général.

En 2022, nous avons joué le jeu et répondu présent dans le processus de réforme pour aboutir à notre statut actuel et souvenons-nous qu'au printemps 2025, le premier projet du ministre Clarinval entendait limiter l'allocation de travail des arts à maximum deux années. Dans la même semaine, tout en revenant sur cette disposition, le ministre parlait d'abus et d'augmentation exponentielle du nombre d'allocataires des arts³. A la même époque, la NV-A faisait savoir que si elle soutenait l'adoption de la réforme du chômage, elle reviendrait, plus tard, avec la question du statut des travailleuses des arts⁴.

Si nous ne faisons rien, la majorité gouvernementale obtiendra gain de cause. Le "dialogue social" sur base de **propositions de mesures renforcées et inacceptables** aboutira à une version soit disant "plus soft" mais dont les résultats seront irréparables et les travailleuses sortiront évidemment perdant·es une fois encore.

Est-ce que c'est ce que nous voulons ? sommes-nous prêt·es à accepter une fois de plus une défaite, même de moitié ?

La réforme du chômage du régime général, le gouvernement l'a écrite en à peine 4 mois.

Cela va aller très vite, c'est maintenant qu'il faut se réveiller et s'organiser. Nous avons (à peine) un peu d'avance.

Dockers asbl

3

<https://www.lesoir.be/667634/article/2025-04-08/clarinval-evoque-une-augmentation-exponentielle-des-couts-des-statuts-des>

⁴<https://www.standaard.be/economie/bedrijven/discussie-over-kunstenaarsstatuut-n-va-en-mr-voorstande-r-van-beperking-tot-twee-jaar-vooruit-weigert/51560618.html>

<https://n-va.be/nieuws/bjorn-anseeuw-kritisch-over-nieuwe-kunstwerkcommissie-kunstenaars-mogen-zelf-beslissen-over>